

## **Programme détaillé théorique :**

En s'appuyant sur divers supports nous proposons une formation complète dans nos locaux et sur internet.

Le livre de code est fourni dès l'inscription et nous nous assurons d'avoir toujours la dernière édition ou d'y rajouter les additifs existants.

La formation en ligne comporte plusieurs étapes : l'élève à tout d'abord accès aux cours par thématiques et à des exercices d'apprentissage sur chaque thème. Puis lorsqu'il a validé 10% de la formation, il a accès aux examens blancs type (40 questions similaires à celles de l'ETG)

L'application etg mobile donne accès aux même cours que sur internet ainsi qu'à des tests. Le smartphone peut servir à valider les réponses lors des séances à l'auto-école.

Des tests d'entrainement via une box EDISER (mis à jour à chaque modifications du code de la route et régulièrement enrichis) sont dispensés à l'auto-école. L'élève a toujours la possibilité de demander des précisions aux moniteurs. Deux fois par semaine un cours théorique sur les grands thèmes de la sécurité routière est dispensé par un moniteur à l'auto-école.

Le suivi des élèves est assuré par l'enregistrement de leurs connexions sur le site et sur l'application. A l'auto-école il leur est demandé de remplir un cahier de présence. Nous sommes en mesure de présenter le travail réalisé par l'élève aux tiers légitimes sur simple demande.

Nous préconisons toujours un travail à la fois sur internet et à l'auto-école, les réponses y sont systématiquement détaillées.

## **Programme détaillé pratique :**

Les leçons pratiques sont toujours individuelles et en circulation, sur des véhicules de moins de 2 ans, proposées du lundi au samedi de 9h à 19h (12h le samedi).

Elles sont d'une durée d'une ou 2 heures consécutives et si possible avec une moyenne de 4 par semaine.

La première leçon permet de voir les capacités et les expériences des élèves afin d'affiner le nombre d'heures prévu par l'évaluation.

Le moniteur tient compte des acquis et du profil de l'élève pour lui proposer un objectif adapté en adéquation avec le REMC.

Tout d'abord l'élève devra déjà acquérir la maîtrise mécanique du véhicule.

Une fois à l'aise avec les commandes du véhicule, l'élève devra se concentrer sur ce qui se passe autour de son véhicule (rétroviseurs, signalisation, position du véhicule, franchissement des différentes intersections, manoeuvres).

L'étape suivante lui permettra d'évaluer les distances et d'estimer son gabarit.

Ensuite les trajets seront effectués hors agglomération et sur voies rapides le plus souvent possible.

Une fois qu'une certaine autonomie est atteinte le moniteur propose une mise en situation plus calquée sur la conduite quotidienne : déclivité, hyper centre, parkings sous-terrain, pression des pneus, faire le plein, bouchons, conduite de nuit en saison hivernale...

## **Particularités des formations anticipées à la conduite :**

A l'issue de 20h minimum l'élève et ses accompagnateurs effectuent un rendez vous de 2h sur le véhicule de l'établissement. Ce dernier a pour objectif de répondre aux interrogations des accompagnateurs, de leur prodiguer les conseils nécessaires, de leur montrer la conduite de l'élève et les objectifs à atteindre pour réussir l'examen final.

Si le niveau requis est atteint le moniteur délivre alors l'autorisation de conduire en conduite accompagnée, dans le cas contraire des heures complémentaires seront programmées et facturées.

Au cours de cette phase d'acquisition d'expérience de la conduite, l'élève doit participer à au moins **deux rendez-vous pédagogiques d'une durée de trois heures chacun**.

Ces rendez-vous comportent une partie pratique et une partie théorique. La présence d'au moins un des accompagnateurs de l'élève est obligatoire à chaque rendez-vous.

- La **partie pratique** d'un rendez-vous pédagogique est d'une **durée d'une heure** de conduite en circulation sur le véhicule de l'établissement, l'accompagnateur étant assis à l'arrière du véhicule. Elle a pour but de mesurer les progrès réalisés par l'élève et d'apporter les conseils nécessaires pour poursuivre la conduite accompagnée dans de bonnes conditions.
- La **partie théorique** est d'une durée **de deux heures**. Elle est organisée sous forme d'animation regroupant plusieurs élèves et leurs accompagnateurs. Elle porte sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur les thèmes de sécurité routière prévus dans le livret d'apprentissage de l'élève.

Le premier rendez-vous est réalisé entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale.

Le deuxième rendez-vous doit avoir lieu lorsqu'au moins trois mille kilomètres de conduite accompagnée ont été parcourus.

## **Particularités des formations en conduite supervisée :**

A l'issue de 20h minimum l'élève et ses accompagnateurs effectuent un rendez vous de 2h sur le véhicule de l'établissement. Ce dernier a pour objectif de répondre aux interrogations des accompagnateurs, de leur montrer la conduite de l'élève et les objectifs à atteindre pour réussir l'examen final. Si le niveau requis est atteint le moniteur délivre alors l'autorisation de conduire en conduite accompagnée, dans le cas contraire des heures complémentaires seront programmées et facturées.

Au cours de cette phase d'acquisition d'expérience de la conduite, l'élève et, éventuellement son accompagnateur, effectueront un bilan de 2 heures de conduite sur le véhicule de l'établissement. Lors de ce bilan le moniteur pourra effectuer un permis blanc et mesurera le niveau atteint par l'élève en vue de l'examen pratique.

## **Reprise de dossiers :**

La formation reprendra là où elle s'est arrêtée selon le détail ci-dessus, un bilan pratique sera effectué.